

Conseil de Paris

Séance des 28, 29 et 30 septembre 2015

Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu relatif à l'extension du périmètre de la Journée sans Voiture pour l'édition 2016

Considérant que la Ville de Paris organise le 27 septembre 2015 sa première édition de l'évènement « la Journée sans Voiture » en vue de sensibiliser les habitant-e-s sur les effets de la circulation automobile en milieu urbain ;

Considérant que l'interdiction réelle de circulation des véhicules routiers ne concerne qu'un périmètre restreint autour du centre de la Ville, de quelques zones touristiques et des Bois ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à plusieurs reprises dans la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique et qu'elle a un impératif d'exemplarité en matière écologique en vue de l'accueil de la COP21 en décembre 2015 ;

Considérant que le trafic routier est responsable des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre et qu'il constitue, avec le chauffage domestique, le premier émetteur de polluant atmosphérique en milieu urbain ;

Considérant que, selon un rapport d'Airparif de 2012, le transport routier en Ile-de-France est le principal responsable d'émission d'oxydes d'azote, dont le dioxyde d'azote NO2 dangereux pour la santé de l'être humain et que, selon une étude menée en 2015 par l'Ecole des hautes études en santé publique et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, la pollution par le NO2 prédomine à Paris dans les 8ème, 15ème et 17ème arrondissements exclus pourtant du périmètre d'interdiction de circulation ;

Considérant que, selon cette même étude de 2015, il existe d'importantes inégalités sociales face à la pollution de l'air à Paris et que les classes sociales les plus modestes et précaires sont bien plus vulnérables, notamment lors des pics de pollution, car plus exposées dans leur vie quotidienne ;

Considérant que les arrondissements les plus peuplés et les plus exposés, comme le 18ème , le 19ème ou le 20ème, sont en-dehors du périmètre d'interdiction de circulation alors que le but de l'évènement est de sensibiliser l'ensemble des Parisien-ne-s sur les effets de la circulation dans leur environnement de vie de tous les jours ;

Considérant que les opérations « Paris respire », consistant à fermer des axes aux voitures tous les dimanches, sont ce jour-là exceptionnellement suspendues alors qu'elles sont majoritairement situées hors du périmètre (Montmartre, Aligre, Daguerre...) et qu'elles suivent la même logique que l'évènement « Journée sans Voiture » ;

Considérant que cet évènement peut être l'occasion de mettre en avant la diversité et le développement des modes de transport alternatifs à l'automobile auprès des Parisien-ne-s et des Francilien-ne-s (tramways, vélos, bus, métro...) ;

Considérant qu'une opération « Transports gratuits » n'est pas mise en place en parallèle de cette journée alors qu'elle en serait un puissant complément pour inciter les habitant-e-s à utiliser les transports en commun ;

Considérant que parmi les dérogations à l'interdiction de circuler se trouvent les taxis et les voitures des résidents, ce qui limite considérablement l'incitation pour les habitant-e-s d'utiliser les modes de transport alternatifs et que les deux roues motorisés polluants ne font pas non plus partie de l'interdiction de rouler,

Considérant que cette journée peut servir d'outil d'éducation populaire en montrant que notre Ville est plus sûre, plus saine et plus sereine sans voiture et que la nécessité écologique de revoir notre fonctionnement collectif et nos choix de société permet de rendre la vie quotidienne plus vivable et soutenable ;

Considérant que la circulation routière est la principale source de pollution sonore à Paris, 24% de ses habitants subissant directement des nuisances sonores liées à la route ;

Considérant que la journée sans voiture bénéficie non seulement aux habitant-e-s de Paris mais aussi à l'ensemble des habitant-e-s de la région Ile-de-France ;

Considérant que le collectif citoyen qui a soumis le projet de la Journée sans Voiture à la Ville demande son extension à l'ensemble du territoire parisien, voire au Grand Paris ;

Considérant que l'évènement ne dure que 7 heures sur Paris alors que dans d'autres villes, notamment à La Rochelle, il est appliqué pour une journée entière de 24 heures ;

Le Conseil de Paris émet le vœu pour les prochaines éditions la Maire de Paris interpelle l'Etat, le Conseil régional, le STIF et les communes d'ile-de-France pour :

- **Que l'évènement « Journée sans Voiture » voit son périmètre étendu à l'ensemble du territoire de la Ville de Paris, notamment aux arrondissements périphériques afin de permettre à toutes et tous de bénéficier de cet évènement ;**
- **Que la Ville de Paris entame des discussions avec les communes environnantes, en lien avec le Conseil Régional et le STIF afin d'étendre au maximum sur le territoire de l'Ile-de-France le périmètre de cette opération ;**
- **Que l'évènement ne dure plus seulement 7 heures, mais une journée entière de 24 heures.**
- **Que la journée sans voiture intègre également les véhicules deux roues motorisés polluants,**
- **Que la gratuité des transports publics soit prise en charge par l'Etat et le STIF durant toute la journée sans voiture**